



## Demande pour une IPP à la CPAM

Par **Bella 123**, le **07/04/2015** à **19:04**

Bonjour,

Je suis actuellement au chômage suite à un accident de travail ayant été reconnu inapte à mon poste.

je suis convoqué au service médicale de la CPAM, le mardi prochain pour une visite( je me suis fait une entorse grave du pied droit avec déchirure du ligament donc elle est toujours gonflée et douloureuse) ma question: est ce que le service médicale de la CPAM va prendre en compte, le fait que j'ai été mise en inaptitude et me donnera une IPP :la consolidation à été le 13/12/2014

Merci de votre réponse.

Par **moisse**, le **08/04/2015** à **09:00**

Bonjour, Si l'incapacité permanente résulte de l'accident du travail, certainement.

Mais sans être médecin, une entorse et déchirure du ligament ne débouchent pas sur une consolidation prématurée impliquant ainsi l'inaptitude au travail.

Du moins si j'en crois ce qui se passe avec les sportifs de haut niveau dont on évoque ce type d'accident.

Par **Bella 123**, le **08/04/2015** à **10:01**

Bonjour,

je suis déjà reconnu en inaptitude par le médecin du travail à mon poste et j'ai été licencié et

maintenant convoqué par le médecin conseil de la CPAM et j'ai vu un chirurgien qui m'a dit qu' il ne pouvais pas m'opérer vu mon âge; que va dire le médecin conseil.  
Merci de vos réponses.

Par **Bella 123**, le **09/04/2015** à **10:21**

je vous remercie pour vos réponses mais étant donné que ma cheville droite est toujours douloureuse et gonflée, je ne peut plus faire mon travail d'avant et que j'ai une IPP 10% pour le genou droit d'un ancien accident en revenant du travail et que je suis tombé sur le genou droit: prendrons t'ils en compte tout ça  
merci d'avance

Par **Bella 123**, le **24/04/2015** à **23:14**

Bonjour,  
je voudrais savoir si quand on a une rente de 10% depuis longtemps si on a un autre accident travail, l'ancien est reconnu avec le nouveau, j'attends un courrier de la CPAM pour un calcul de ma rente  
Merci pour vos réponses

Par **UCES**, le **27/04/2015** à **10:53**

Bonjour,  
Si vous avez deux accidents vous percevrez deux rentes totalement distinctes indemnisant chacune les séquelles propres à chaque accident.  
(si j'ai bien compris votre question....)  
cordialement

Par **Bella 123**, le **27/04/2015** à **11:33**

Bonjour,  
Merci pour votre réponse pourriez vous me dire le temps qu'il faut pour répondre pour me donner l'ipp, je dépend du Vaucluse et j'ai reçu un courrier me demandant mes salaires pour calculer ma rente mais le courrier était de Digne POURQUOI? merci pour toutes vos réponses

Par **UCES**, le **27/04/2015** à **16:28**

Bonjour,  
Je ne connais pas précisément l'organisation de la sécu dans la région PACA mais dans le

cadre de la régionalisation qui touche toutes les branches de l' administration, la gestion des rentes de plusieurs départements a probablement été confiée à la Caisse de Digne. Mais cela ne change rien pour vous....Quant aux délais de réponse je ne peux pas vous répondre mais si vous avez fourni les justificatifs de salaire cela ne devrait pas trop tarder...  
Cordialement

Par **Bella 123**, le **27/04/2015** à **20:41**

Bonjour,  
je vous remercie pour vos reponses, je me posais de réponses pour Digne  
Merci beaucoup pour toutes les réponses  
cordialement

Par **Bella 123**, le **27/04/2015** à **20:43**

bonjour,  
je voulais dire que je me posais des questions  
cordialement

Par **Bella 123**, le **18/05/2015** à **11:35**

Bonjour,  
pouvez vous me dire quel est le pourcentage donne la CPAM après un accident de travail pour calculer une rente pour inaptitude quand on a été licencié  
Merci pour vos réponses  
Cordialement

Par **moisse**, le **18/05/2015** à **11:53**

Bonjour,  
Le pourcentage varie de 0 à 100 %.  
Vous imaginez bien que le taux dépend des constatations du médecin conseil de la CPAM et du dossier instruit avec votre médecin traitant auprès de la MDPH.  
Mais il est rare que le pourcentage dépasse les 80%.

Par **UCES**, le **18/05/2015** à **12:46**

Bonjour,  
Votre question semble porter sur le taux socioprofessionnel qui vient s'ajouter au taux d'IPP.

Ce taux peut aller de 5% à 25% voire plus.  
Cordialement

Par **Bella 123**, le **19/05/2015** à **10:21**

Bonjour,  
oui ma question était sur le taux socioprofessionnel car je crois aussi qu'il compte avec à part l'handicap du à l'accident  
merci beaucoup pour vos réponses car c'est la première fois que je retrouve avec tous ses soucis

Par **docteur Vincent**, le **21/05/2015** à **09:43**

L'assistante sociale de la Sécu pourra vous répondre.

Par **Bella 123**, le **22/05/2015** à **10:33**

Bonjour,  
je vous remercie pour vos réponses,  
cordialement

Par **lilioselyne**, le **27/10/2015** à **13:56**

Bonjour,

J espère trouver une réponse ici...

J ai été consolidé par la CPAM en date du 20août2015 suite à un accident du travail, après sa je suis passé devant le médecin conseil en date du 30 août pour calculer mon taux d'ipp.  
15jours après je reçois le courrier m indiquant mon taux de 9% et que je percevrai la somme de tant...

En dessous il marque cette indemnité sera mise en paiement à compter du 20septembre mais j ai toujours rien et la sécurité me dit on va vous recontacter sauf que j attends encore...  
Est ce normal ou ils auraient du me la verser? Dsl mais je suis actuellement sans emploi du à cette accident declare inapte ayant 2enfants sa commence à être rude ces temps si...

Par **moisse**, le **27/10/2015** à **14:51**

Bonjour,

QU'en est-il de votre emploi ?

La consolidation impliquait:

\* visite de pré-reprise 2 ou 3 semaines avant la date de consolidation

\* visite de reprise à la date de consolidation

Le tout avec le médecin du travail.

Si une inaptitude totale a été indiquée par le médecin du travail, vous avez été licenciée, et percevez donc des allocations de retour à l'emploi (chômage).

Par **UCES**, le **27/10/2015** à **17:43**

Bonjour,

Avez vous contesté le taux de 9%?

Par **lilioselyne**, le **28/10/2015** à **05:59**

Bonjour,

Merci d avoir pris le temps de me lire.

J ai bien passé ma visite de pré reprise et consolidé le 20 août, je n ai pas conteste le taux non plus oui j ai été licencié mais le temps que je perçoive le chômage avec les indemnités licenciements et tralala je toucherai que début mois prochain.

Je comprends pas tout sur cette mise en paiement ou ils marquent à compter du 20septembre sa veut bien dire que j aurai déjà du la percevoir ou je me trompe peut être?

De toute façon je vais les recontacter dans l après midi.

Par **moisse**, le **28/10/2015** à **08:06**

Bonjour,

[citation] mais le temps que je perçoive le chômage avec les indemnités licenciements et tralala je toucherai que début mois prochain.[/citation]

Le tralala en question signifie que vous avez perçu des sommes à la suite de votre licenciement, qui influent sur le délai de prise en charge par Pole-emploi (congrés payés certainement).

Par **gt6610**, le **28/07/2017** à **08:40**

Bonjour,

Mon épouse vient d'avoir une greffe du foie et j'aimerais savoir si elle a droit à un taux d'IPP suite à cette intervention ou autres choses ?

Merci de vos réponses.

Par **Sabourai**, le **04/08/2017** à **09:26**

Bonjour a tous, je suis en accident de travail depuis mars 2016 et en octobre j ai fai une reprise de travail et en avril 2017 j avais trop mal je suis parti voire mn medecin il m a mi direct en accident de travail puisque mon dossier est tjrs ouvert. Là on est en aout est ce possible de demander une rente . Merci d avance